

Être seul

*Jean-Louis Pan Ké Shon**

Données sociales. La société française 2002-2003

* Au moment de la rédaction de cet article, Jean-Louis Pan Ké Shon faisait partie de la division Conditions de vie des ménages de l'Insee.

La forte augmentation du nombre des personnes vivant seules confirme une tendance amorcée dans les années soixante. D'un bout à l'autre de la vie, les personnes seules sont différentes : célibataires pour les plus jeunes, divorcées pour les personnes d'âge mûr et veuves pour les plus âgées. Ces trois catégories ont contribué inégalement à la progression de la vie solitaire entre 1982 et 1999. Elles se démarquent par leur comportement relationnel et même par leur sensibilité au sentiment de solitude. Mais la propension à l'isolement et la solitude est aussi modulée par les caractéristiques sociales des personnes.

Isolement, sentiment de solitude et vivre seul sont trois états distincts aux influences parfois paradoxales. Ainsi, vivre seul n'est pas forcément synonyme d'isolement relationnel et ce dernier ne se conjugue pas obligatoirement avec le sentiment de solitude. L'enquête « Relations de la vie quotidienne et isolement » a permis d'analyser ces différentes situations (*encadré*). L'indicateur d'*isolement relationnel*, obtenu conventionnellement à partir des personnes n'ayant parlé au maximum qu'à 4 interlocuteurs (hors ménage) au cours d'une semaine, signale une certaine « pauvreté » relationnelle qui se cumule bien souvent avec d'autres handicaps sociaux. *Vivre seul* signifie habiter seul dans son logement, quant au *sentiment de solitude*, il correspond à l'impression d'abandon et qualifie peut-être ainsi un aspect de la qualité des relations développées.

Les personnes seules : des monohabitants très différents

Vivre seul dans son logement est une tendance qui s'est affirmée au cours de la seconde moitié du XX^e siècle. En 1982, 11 % des personnes de 15 à 99 ans vivaient seules, contre 13 % en 1990 et plus de 15 % en 1999. Aux mêmes dates, les monoparents, sont respectivement 13 %, 16 % et 19 % de la population « adulte » à résider sans conjoint (le concept de monoparentalité intègre depuis 1982 les enfants de plus de 25 ans, rendant les comparaisons délicates avant cette date). En 1999, 5,9 millions de femmes vivent seules ou sont chefs de famille monoparentale contre seulement 3,2 millions pour les hommes, soit au total 9,1 millions de personnes. Le déséquilibre entre les sexes provient essentiellement des veufs et des chefs de famille monoparentale qui sont à 85 % des femmes dans les deux cas.

Selon l'âge, le type majoritaire de monohabitants est de nature différente et scande trois temps du cycle de vie : célibataires pour les plus jeunes, divorcés pour les personnes d'âge mûr et veufs pour les plus âgés, les monoparents s'intercalant entre célibataires et divorcés (*figure 1*). Les 3,3 millions de célibataires représentent la part massive de cet ensemble de personnes vivant seules ou sans conjoint. Viennent ensuite les veufs, 2,5 millions, les monoparents, 1,8 million, les divorcés, 1,1 million et loin après les personnes mariées mais vivant seules, 0,4 million (*figure 2*). La composition du groupe des femmes seules est constitué d'un quart de célibataires, d'un quart de chefs de famille monoparentale, d'un tiers de veuves, d'un dixième de divorcées et de près de 3 % de femmes mariées vivant seules. Quant au groupe masculin, il est bien plus déséquilibré puisque les célibataires représentent plus de 50 % des hommes seuls, les divorcés et les veufs 18 % et 12 %, les monoparents et les hommes mariés vivant seuls environ 7 % et 8 %.

Célibataires, toujours plus

La contribution à l'augmentation des monohabitants s'avère fortement inégale entre chaque catégorie. Entre 1982 et 1999, le groupe des célibataires concourt le plus à l'augmentation des monohabitants (*figure 3*) et il s'affirme particulièrement dynamique puisqu'il progresse de 80 % au cours de ces 17 années (*figure 4*). La décohabitation familiale des jeunes s'effectue avec une moindre mise en couple que par le passé et montre incidemment que la séparation avec les parents n'est pas uniquement la conséquence « résiduelle » de l'union avec un conjoint mais aussi un besoin d'autonomisation par rapport à ceux-ci. L'écart de la part des célibataires entre 1982 et 1999 se montre particulièrement sensible parmi les jeunes générations pour disparaître avec les classes d'âge venant après 55 ans (*figure 5*). Mais les disparités sont fortes entre

hommes et femmes célibataires. Parmi les monohabitanes, les femmes célibataires dominent jusqu'à 33 ans (*figure 6*). Les célibataires masculins sont, quant à eux, en plus grand nombre jusqu'à 48 ans, soit un écart de quinze ans par rapport aux femmes (*figure 7*). La plus grande précocité de la décohabitation familiale et dans la mise en couple des femmes ne suffit pas à lui seul à expliquer ce phénomène. En fait, la prépondérance des femmes en chef de famille monoparentale éclaire le « déficit » féminin relatif du groupe des célibataires et également des divorcés.

Quatre segments du célibat se dessinent. Le premier couvre la période où la part des célibataires croît dans la population jusqu'aux environs de 25 ans. Vient ensuite la période où le célibat décroît au fur et à mesure des mises en couple jusqu'aux environs de 55 ans. À l'issue de ces périodes, il reste une proportion qui semble incompressible d'environ 4 % de célibataires (*figure 5*). Enfin, aux grands âges (plus de 80 ans), la proportion de célibataires monohabitants fléchit à nouveau, le manque d'autonomie entraîne la prise en charge dans les familles ou en institution.

Monoparents en progression

La progression des monoparents entre 1990 et 1999 est remarquable puisque leurs effectifs ont augmenté de 22,4 %, amenant leur contribution relative dans l'augmentation de l'ensemble des monohabitants et des monoparents à 17 % (*figures 3 et 4*). Parmi les séparés, les monoparents forment un groupe original. Ils montrent des comportements, vis-à-vis de l'isolement relationnel et du sentiment de solitude, qui se rapprochent des personnes vivant strictement seules (cf. infra). Les monoparents se distinguent des divorcés par leur plus grande jeunesse puisque les effectifs des premiers dominent entre 40 et 50 ans pour culminer vers 45 ans, quand ceux des seconds sont prépondérants de 50 ans à 60 ans (*figure 1*). Le départ des enfants des familles monoparentales entraîne le parent anciennement marié à être classé en divorcé et pour ceux n'ayant pas été marié à un retour au célibat, augmentant ainsi la moyenne d'âge de ces groupes. En dehors des formations de nouveaux couples, les ruptures d'unions se soldent pour les hommes par un retour au célibat ou à l'état de divorcé, mais plus rarement à celui de monoparent.

La plus forte contribution à l'augmentation des personnes seules : les divorcés

Les divorcés vivant seuls dans leur logement ont connu la progression la plus spectaculaire de toutes les catégories de monohabitants : entre 1982 et 1999, leur nombre a été multiplié par 2,3 alors que dans ce même laps de temps, les effectifs de la population « adulte » n'augmentaient que de 11,6 %. Ils participent pour près d'un quart à l'augmentation de l'ensemble des monohabitants sur la période 1990-1999 (*figure 3*). Cependant, être divorcé ne signifie pas forcément vivre seul pour toujours, une étude récente montre que la probabilité de remise en couple des divorcés est deux fois plus importante que pour les personnes veuves, et est supérieure aux personnes séparées sans avoir été préalablement mariées (Cassant et alii, 2001).

Le veuvage stabilisé

L'augmentation du nombre des veufs ne se distingue guère de celle de la population globale, et leur contribution à la progression du nombre des monohabitants s'est ralentie entre les deux derniers recensements (*figures 3 et 4*). Néanmoins, avec 2 463 460 personnes, leur groupe est le deuxième par ordre d'importance au sein des personnes vivant seules (*figure 2*).

C'est seulement après 60 ans que les veufs deviennent très nettement majoritaires parmi les monohabitants. Les disparités entre hommes et femmes sont alors particulièrement flagrantes : parmi les diverses catégories de monohabitantes, les veuves sont majoritaires dès 58 ans, les hommes ne le sont dans leur groupe qu'après 70 ans.

Le point culminant du veuvage des monohabitantes est atteint peu avant 90 ans pour près de 50 % des femmes alors que celui des hommes plafonne à près de 30 % mais plus de 5 ans après (ne sont appréhendées ici que les personnes vivant en ménage ordinaire ; aux âges avancés, les personnes qui vivent seules sont de plus en plus souvent en institution).

L'isolement relationnel caractérise les personnes défavorisées

Si ces catégories de monohabitants partagent l'expérience de la vie sans conjoint (les couples non co-résidents sont une infime minorité), leurs attentes et les possibles vis-à-vis du futur sont différents. De fait, pour nombre de célibataires, le célibat ne constitue qu'une phase transitoire vers une mise en couple, ce qui n'est pas le cas pour la grande majorité des veufs. De leur côté, les monoparents et les personnes divorcées, en moyenne plus âgés que les célibataires, ont une probabilité moindre de refonder un couple au fur et à mesure de leur avancée en âge. De plus, la présence d'enfant(s) jeune(s) peut constituer un handicap dans la

constitution d'un nouveau couple pour les monoparents. Le comportement relationnel des uns et des autres, voire leur perception du sentiment de solitude risquent d'en être altérés. De fait, les personnes vivant seules sont inégalement touchées par l'isolement relationnel : de façon croissante s'ordonnent les célibataires, les divorcés, les monoparents et enfin les veufs avec respectivement 13 %, 26 %, 30 % et 36 % de personnes isolées relationnellement, les personnes vivant en couple venant s'insérer entre célibataires et divorcés avec 23 % (*figure 8*). Le cycle de vie n'explique que partiellement ces différences de sociabilité. Les célibataires étant plus jeunes, et les jeunes habituellement plus sociables, ils se retrouvent naturellement protégés de l'isolement. Les personnes divorcées appartiennent à une classe d'âge moyenne s'insérant entre les célibataires et les veufs et présentent un niveau d'isolement intermédiaire. En revanche, les veufs plus âgés subissent l'isolement spécifique à cet âge.

La logique « toutes choses égales par ailleurs » permet de dégager l'effet propre de chaque caractéristique individuelle et de mieux appréhender les causes de l'isolement. En soi, être célibataire et dans une moindre mesure veuf indique une probabilité moindre d'être isolé relationnellement par rapport aux diverses personnes vivant seules (*figure 8*). D'autres caractéristiques éloignent de l'isolement : être de nationalité française, poursuivre des études ou simplement être jeune, diplômé, posséder des revenus aisés et enfin être femme. À l'inverse, être âgé, handicapé, peu diplômé, au chômage, avoir des revenus modestes, prédisposent à l'isolement relationnel et désignent les personnes socialement défavorisées, l'isolement se cumulant alors avec d'autres handicaps sociaux. C'est moins le capital culturel qui protège de l'isolement que le fait d'être jeune, célibataire, étudiant ou être exempt de handicap moteur (*figure 8*).

Les personnes seules socialement fragiles

Les monohabitants sont moins souvent isolées relationnellement que les personnes vivant en couple. Leur sociabilité est par nature tournée vers l'extérieur quand celle des couples est d'abord centrée sur le noyau familial. Ces relations plus nombreuses avec l'extérieur ne compensent pas pour autant l'absence de contacts au sein du foyer. Au total, les relations entretenues avec l'entourage témoignent d'un certain degré d'insertion sociale mais sont souvent insuffisantes pour écarter le sentiment de solitude. En contrôlant les caractéristiques sociodémographiques principales, les célibataires, les divorcés ou les veufs sont bien plus fréquemment sujet au sentiment de solitude que le reste de la population, même si les personnes qui

ressentent la solitude n'en souffrent pas toutes avec la même intensité (*figure 8*). La présence d'un conjoint et aussi d'enfant(s) au sein du foyer crée des liens plus puissants et protège plus fortement du sentiment de solitude que les autres types de relations : parents, amis, collègues, etc. Moins structurées socialement par les contraintes matérielles induites par la vie à deux, moins soutenues par la présence d'un conjoint ou même d'un enfant, les personnes vivant seules montrent alors non seulement une plus grande perméabilité au sentiment de solitude, mais ce sont celles aussi qui se suicident le plus fréquemment et qui consomment le plus de psychotropes et d'alcool. La sensibilité à la solitude des chefs de famille monoparentale les apparente plus aux monohabitants qu'aux personnes vivant en couple. Les avantages affectifs et les contraintes induites par la prise en charge des enfants ne suffisent donc pas à combler l'absence de conjoint. De leur côté, les enfants (ne sont interrogés que les enfants de 15 ans et plus) de famille monoparentale indiquent aussi une sensibilité particulière au sentiment de solitude contrairement aux enfants vivant avec deux parents (*figure 8*). Il est tentant de relier ce fait avec le manque perturbant du second parent. Cependant, il est plus probable que le sentiment de solitude signale un déséquilibre familial aux facettes multiples : manque du parent bien sûr, mais aussi moindre disponibilité du parent en charge de l'enfant car l'ensemble des responsabilités ne pèsent plus que sur une seule tête, moindre aisance financière à cause de revenus amputés, conflit potentiel de l'enfant avec les éventuels « candidats » à la reconstitution familiale, etc.

Le sentiment de solitude n'est donc pas qu'un sentiment personnel lié à la psychologie intime de la personne, c'est également, hors de la volonté individuelle, un phénomène social. Ainsi, par exemple, les chômeurs se montrent plus sensibles à la solitude que les actifs occupés, et parmi ces derniers les cadres se montrent moins perméables à ce sentiment que les employés ou les ouvriers. Habiter la région parisienne, vivre en cité, avoir des revenus très faibles prédisposent également au sentiment de solitude. En dehors des caractéristiques précédemment citées, le sentiment de solitude indique la particulière sensibilité des personnes les plus en difficultés : celles ayant une mobilité réduite, les victimes d'un accident ou d'un grave problème de santé qu'il ait touché la personne elle-même ou un membre de sa famille (*figure 8*).

Isolement et solitude : une union trouble

Intuitivement, on aurait pu penser que les personnes isolées relationnellement sont toutes également sujettes au sentiment de solitude et qu'un lien logique et naturel lie isolement et solitude, mais le sentiment de solitude

obéit à d'autres ressorts (cf. supra). Ainsi, les divorcés et les membres d'un couple ont un taux d'isolement relationnel quasiment identique mais les premiers affichent un taux de sentiment de solitude quatre fois plus élevé (*figure 8*). Bien évidemment, les membres d'un couple bénéficient de la présence de leurs proches au sein de leur ménage ce qui expliquerait cette différence de perception du sentiment de solitude. Autre exemple : les veufs ont une probabilité significative d'être moins isolés relationnellement que les divorcés, pour autant ils affichent la même probabilité de sensibilité au sentiment de solitude. Si il n'y a pas de lien mécanique entre isolement et solitude, néanmoins le sentiment de solitude accompagne fréquemment l'isolement relationnel mais il est modulé par d'autres éléments. En effet, à taux d'isolement relationnel identique, les chômeurs montrent un sentiment de solitude supérieur aux retraités (*figure 8*). Deuxième exemple, l'isolement relationnel progresse avec l'âge quand à l'inverse le sentiment de solitude diminue. Être retraité est une situation prévue de longue date, souvent souhaitée, et avoir moins de relations est alors bien accepté comme une conséquence habituelle de la retraite, l'état de cessation d'activité professionnelle s'accompagnant classiquement d'une diminution des relations. De plus, l'inactivité engendrée par la retraite rend le temps moins dense et celui-ci ainsi dilué est moins apte à laisser place au sentiment de solitude. Pour les chômeurs, la recherche d'emploi est déjà une épreuve souvent déstabilisante, et la plus grande durée de contacts avec les amis ne compense pas les contacts longs et répétés avec les anciens collègues. Le déficit relationnel est alors stigmatisant, mal accepté et se traduit par un sentiment de solitude plus fort. De façon parallèle, les personnes âgées acceptent plus aisément l'isolement relationnel que les plus jeunes. Le modèle de personnes âgées avec peu de relations autour de soi est un modèle incorporé par l'ensemble de la population et devient alors normalité. Être âgé et avoir peu de relations ne constitue pas alors un stigmate et entraîne une acceptation d'autant plus aisée de cette situation.

Pour en savoir plus

Bourdieu P., « *Le sens pratique* », Paris, Éd. de Minuit, 1980.

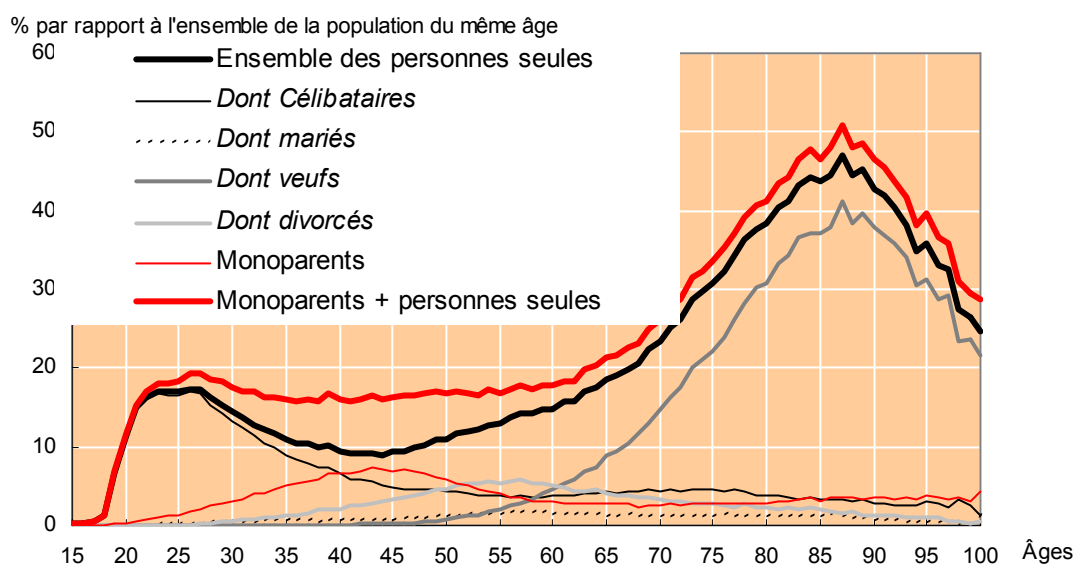
Cassant F., Mazuy M., Clanché F., « Refaire sa vie de couple est plus fréquent pour les hommes », *Insee première* n° 797, 2001.

Chaleix M., « 7,4 millions de personnes vivent seules en 1999 », *Insee première* n° 788, 2001.

Kaufmann J-C., « Vie hors couple, isolement et lien social : figures de l'inscription relationnelle », *Revue française de sociologie*, n° XXXV, 1994.

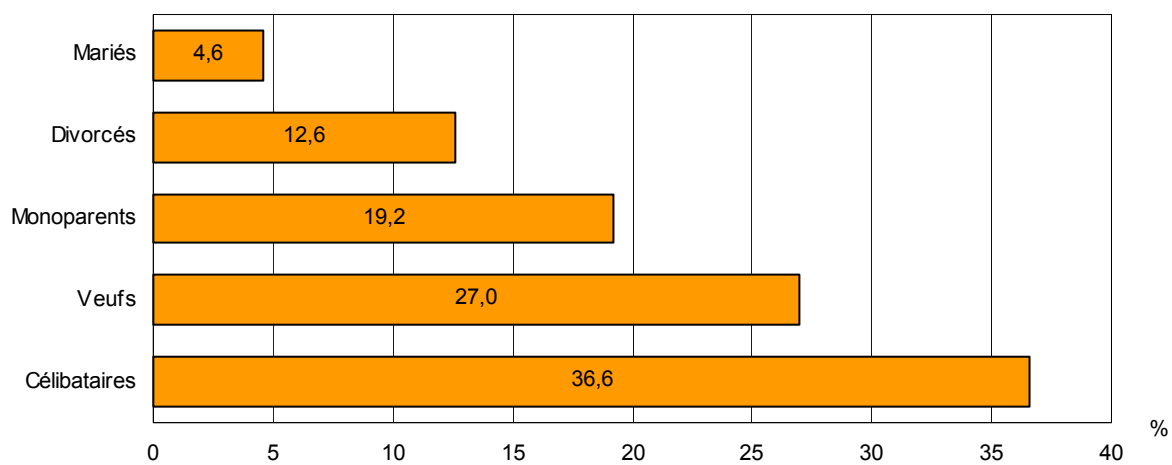
Pan Ké Shon J.L., « Vivre seul, sentiment de solitude et isolement relationnel », *Insee première* n° 678, 1999.

Figure 1 - Répartition des monohabitants et des monoparents en 1999



Source : Insee, Recensement de la population de 1999, sondage au 1/20^e.

Figure 2 - Répartition des monohabitants et des monoparents en 1999



Champ : personnes de 15 à 99 ans vivant seules ou chefs de famille monoparentale.

Source : Insee, Recensement de la population de 1999, exploitation au 1/20^e.

Figure 3 - Contributions de chaque catégorie de monohabitants à l'augmentation des personnes seules

| | % | | | |
|-----------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | Entre 1982 et 1990 | Entre 1982 et 1999 | Entre 1990 et 1999 | |
| | Sur l'ensemble des personnes seules | Sur l'ensemble des personnes seules | Sur l'ensemble des personnes seules | Sur l'ensemble monoparents + personnes seules |
| Célibataire | 56,1 | 57,9 | 59,2 | 48,9 |
| Marié | 9,8 | 6,0 | 3,4 | 2,9 |
| Veuf | 14,7 | 10,7 | 8,0 | 6,6 |
| Divorcé | 19,4 | 25,4 | 29,4 | 24,3 |
| Monoparent | - | - | - | 17,3 |
| Ensemble | 100 | 100 | 100 | 100 |

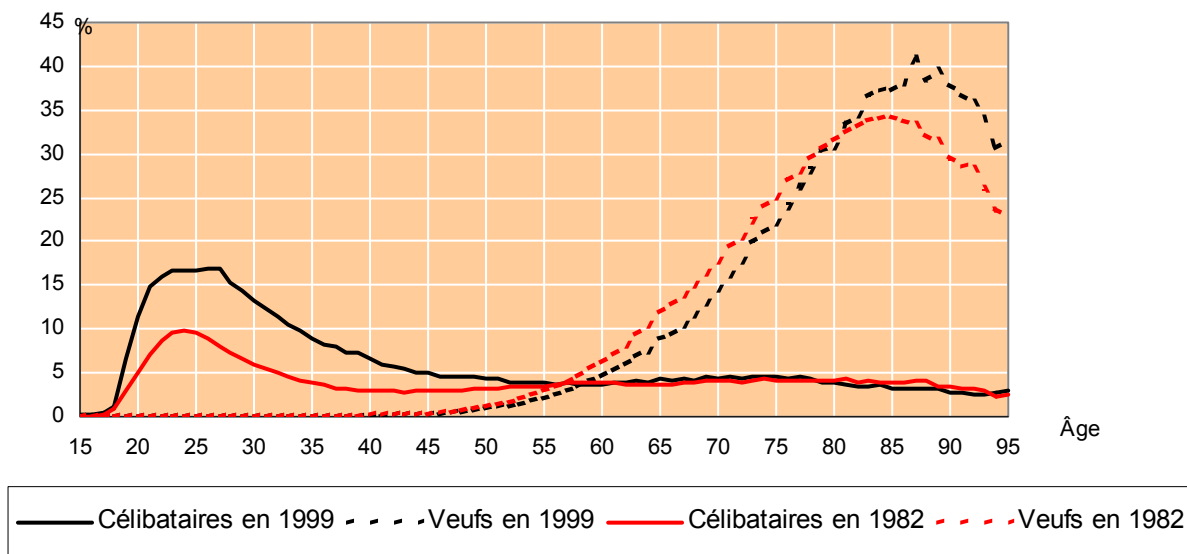
Champ : personnes de 15 ans à 99 ans vivant seules ou chefs de famille monoparentale.
 Lire ainsi : la contribution des célibataires à l'augmentation des personnes seules représente 57,9 % entre 1982 et 1999, 56,1 % entre 1982 et 1990, et 59,2 % entre 1990 et 1999. La contribution des monoparents à l'augmentation des personnes seules ou chefs de famille monoparentale représente entre 1990 et 1999, 17,4 %.
 La contribution est mesurée par la différence des effectifs d'une catégorie entre deux dates sur la différence des effectifs du total des personnes seules ou sur la différence des effectifs du total des personnes seules plus des monoparents aux deux mêmes dates.
 Sources : Insee, Recensements de la population 1982, 1990 au 1/4 et 1999 au 1/20^e.

Figure 4 - Évolution de chaque catégorie de monohabitants entre 1982 et 1999

| | indice | | |
|---|------------------|------------------|------------------|
| | 1999/1990 | 1990/1982 | 1999/1982 |
| | base 100 en 1990 | base 100 en 1982 | base 100 en 1982 |
| Célibataire | 137,1 | 131,2 | 180,0 |
| Marié | 114,4 | 137,9 | 157,8 |
| Veuf | 105,2 | 107,0 | 112,5 |
| Divorcé | 164,5 | 140,1 | 230,6 |
| Monoparent | 122,4 | - | - |
| Total monohabitants et monoparents | 126,2 | 121,5 | 153,3 |
| Ensemble de la population de 15 à 99 ans | 106,2 | 105,1 | 111,6 |

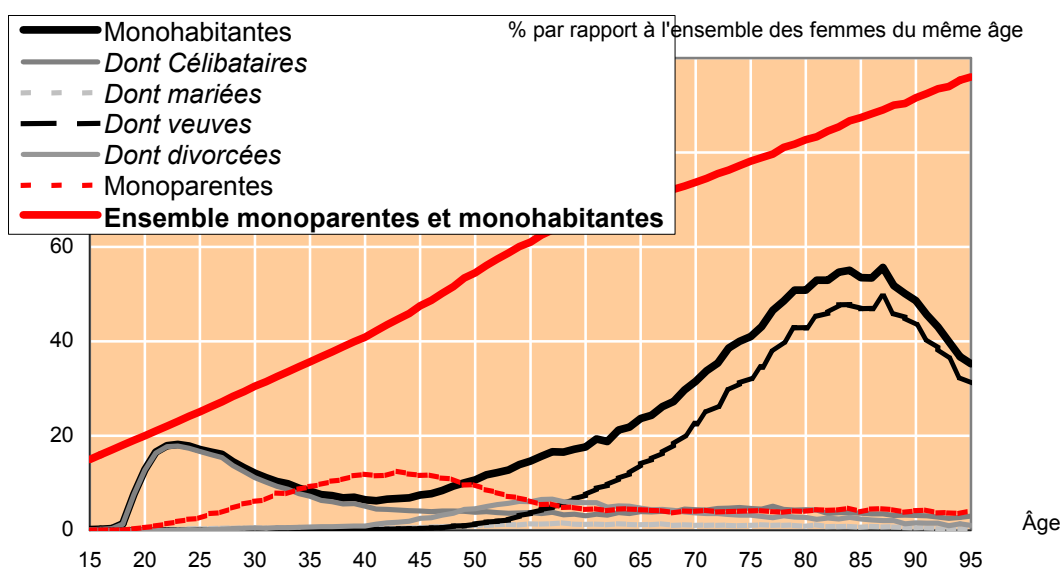
Champ : personnes de 15 ans à 99 ans vivant seules ou chefs de famille monoparentale.
 Lire ainsi : les monohabitants ont progressé de 26,2 % entre 1990 et 1999 contre 21,5 % entre 1982 et 1990, soit une progression totale de 53,3 % entre 1982 et 1999. Simultanément, la population de la France augmentait respectivement de 6,2 %, 5,1 % et 11,6 %.
 Source : Insee, Recensement de la population de 1999, exploitation au 1/20^e, et recensements de 1990 et 1982, exploitation au 1/4.

Figure 5 - Part des célibataires et des veufs par âge dans la population en 1982 et 1999



Source : Insee, Recensements de la population.

Figure 6 - Répartition des femmes seules et monoparentes en 1999



Source : Insee, Recensement de la population.

Figure 7 - Répartition des hommes seuls et monoparents en 1999

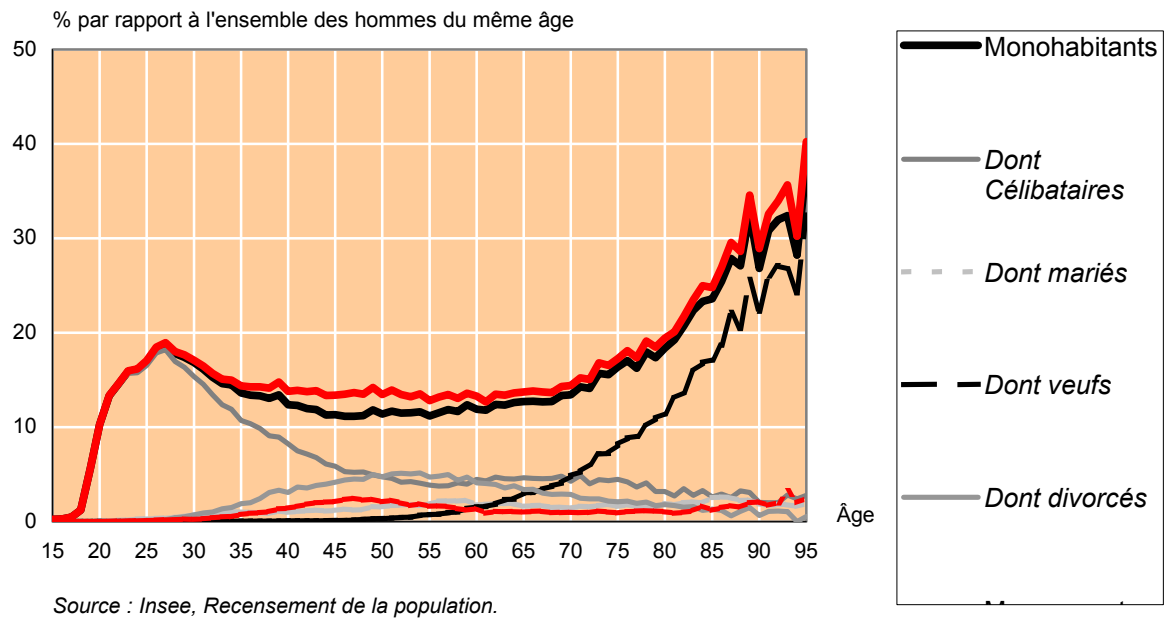


Figure 8 - Isolement relationnel et sentiment de solitude

| | Isolement relationnel | | Toutes choses égales par ailleurs | Sentiment de solitude | | Toutes choses égales par ailleurs |
|-------------------------------------|---------------------------------|--------|-----------------------------------|---------------------------------|-------|-----------------------------------|
| | | % | Coefficient | | % | Coefficient |
| | Moyenne pour les % et constante | 24,1 | -1,6949**** | Moyenne pour les % et constante | 9,0 | 3,0616**** |
| Sexe | Femme | 22,9 | -0,1903**** | Femme | 11,0 | 0,1130 |
| | Homme | 25,6 | Réf. | Homme | 6,9 | Réf. |
| Type de ménage | Monohabitant veuf | 35,5 | -0,3545**** | Monohabitant veuf | 29,3 | 1,5054**** |
| | Monohabitant divorcé | 25,9 | -0,2355* | Monohabitant divorcé | 24,9 | 1,5106**** |
| | Monohabitant célibataire | 13,2 | -0,6215**** | Monohabitant célibataire | 15,4 | 1,1796**** |
| | Monoparent | 29,8 | 0,1415 | Monoparent | 18,2 | 1,0356**** |
| | Enfant de famille monoparentale | 31,4 | 0,8288**** | Enfant de famille monoparentale | 9,0 | 0,6173**** |
| | Couple (et Autre ¹) | 23,3 | Réf. | Couple (adulte ou enfant) | 5,8 | Réf. |
| | Enfant du couple | 25,6 | 1,0827**** | Autre | (4,0) | 0,6597**** |
| Activité | Artisan | 28,0 | 0,3685**** | - | - | - |
| | - | - | - | Cadre | 4,4 | 0,6716**** |
| | Profession intermédiaire | 12,6 | -0,1799* | Profession intermédiaire | 5,8 | -0,3552*** |
| | Employé (et cadre) | 16,6 | Réf. | Employé (et artisan) | 8,2 | Réf. |
| | Ouvrier | (12,5) | 0,1765** | Ouvrier | (7,0) | -0,3457*** |
| | Chômeur | 24,1 | 0,4203**** | Chômeur | 4,8 | 0,4386**** |
| | Etudiant | 32,0 | -0,5059**** | Etudiant | 16,4 | - |
| | Retraité | 19,8 | 0,2719*** | Retraité | 4,2 | 0,8471**** |
| | Personne au foyer | 33,2 | 0,1685* | Personne au foyer | 12,6 | 0,1440 |
| | Autres | 27,3 | 0,3257**** | Autres | 10,1 | 0,2613** |
| | | 26,9 | | | 8,9 | 0,3179*** |
| Âge | 15 à 24 ans | 21,2 | -0,6441**** | 15 à 24 ans | 5,8 | -0,2750 |
| | 25 à 34 ans | 17,1 | -0,3323**** | 25 à 34 ans | 7,2 | -0,2687*** |
| | 35 à 44 ans | 20,3 | Réf. | 35 à | 8,3 | Réf. |
| | 45 à 54 ans | 22,6 | 0,2226*** | 54 ans | 8,5 | Réf. |
| | 55 à 64 ans | 29,1 | 0,2883**** | 55 à 64 ans | 9,0 | -0,2263* |
| | 65 à 74 ans | 30,5 | 0,3211*** | 65 à 74 ans | 10,4 | -0,4086*** |
| | 75 à 99 ans | 42,1 | 0,7424**** | 75 à 99 ans | 19,4 | -0,1655 |
| Diplôme | Sans | 37,4 | 0,4227**** | Sans | 10,8 | - |
| | CEP, BEPC, CAP, BEP, BAC | 23,0 | Réf. | CEP, BEPC, CAP, BEP, BAC | 7,7 | - |
| | Bac + 2 | 11,9 | -0,2907*** | Bac + 2 | 7,1 | - |
| | Supérieur à bac + 2 | 11,8 | -0,3008*** | Supérieur à bac + 2 | 6,8 | - |
| Nationalité | Française | 23,6 | -0,4780**** | Française | 8,9 | - |
| | Autre | 35,5 | Réf. | Autre | 11,7 | - |
| Revenus annuels | Moins de 60 000 F | 33,1 | 0,3762**** | Moins de 60 000 F | 20,0 | 0,4126**** |
| | 60 000 à 120 000 F | 27,9 | 0,1071* | 60 000 à 120 000 F | 10,5 | 0,1721** |
| | 120 000 F à moins de 180 000 F | 23,0 | Réf. | Plus de 120 000 F | 5,9 | Réf. |
| | 180 000 F à moins de 240 000 F | 20,4 | -0,0770 | - | - | - |
| | 240 000 F et plus | 13,3 | -0,4725**** | - | - | - |
| | Non déclarés | 23,7 | 0,2611 | Non déclarés | 15,9 | 0,5691* |
| Type d'habitat | Immeuble collectif (hors cité) | 22,1 | 0,1731*** | Immeuble collectif (hors cité) | 11,1 | 0,1825** |
| | Groupe d'immeubles ou citée | 28,0 | 0,2585**** | Groupe d'immeubles ou citée | 12,6 | 0,2724**** |
| | Autres | 24,7 | Réf. | Autres | 8,5 | Réf. |
| Unité urbaine | Paris | 22,3 | - ² | Paris | 11,4 | 0,3012**** |
| | Autre | 24,4 | - | Autre | 8,6 | Réf. |
| Mobilité physique réduite | Oui | 48,6 | 0,6740**** | Oui | 24,5 | 0,5544**** |
| | Non | 23,0 | Réf. | Non | 8,2 | Réf. |
| Accident récent ³ | Oui, dans les 12 derniers mois | 28,1 | - | Oui, dans les 12 derniers mois | 13,5 | 0,3009**** |
| | Non | 23,7 | - | Non | 8,6 | Réf. |

Champ : personnes de 15 ans et plus.

Lire ainsi : par rapport à la référence, ici les couples, « toutes choses étant égales par ailleurs » les veufs monohabitants ont une probabilité moindre d'être isolés relationnellement mais supérieure aux célibataires. Ils ont une probabilité supérieure de ressentir le sentiment de solitude, supérieure également par rapport aux célibataires. La part des veufs isolés relationnellement est de 35,5 % et celle des veufs sensibles au

sentiment de solitude de 29,3 %.

Les coefficients indiqués par ****, ***, **, * sont significativement différents de la référence au seuil respectivement de 1 %, 5 %, 10 % et 15 %.

1. Les modalités entre parenthèses n'étant pas significativement différentes de la référence ont été regroupées avec celle-ci afin d'éviter des perturbations sur les autres coefficients.

2. Le tiret correspond aux variables testées dans un modèle antérieur et n'ayant montré aucun effet ont été retirées afin d'éviter les effets parasites.

3 Accident survenu à soi ou à sa famille au cours des douze derniers mois.

Source : Insee, *Enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie*, « Relations de la vie quotidienne et isolement », mai 1997.

Encadré - Pour comprendre ces résultats

L'isolement, la solitude et la vie solitaire sont souvent pris comme synonymes. À vie solitaire, on a préféré le néologisme *monohabitant*, emprunté au sociologue J.C. Kauffmann, qui définit, sans ambiguïté, un ménage d'une seule personne et évite ainsi une certaine confusion quant au voisinage de sens entre isolement, solitude et vie solitaire. Les monohabitants sont subdivisés en trois groupes : les personnes habitant seules qui sont soit célibataires, soit divorcées, soit veuves. L'enquête n'offrant pas la possibilité de repérer les séparés n'ayant pas été mariés, sont alors comptabilisés dans le groupe des célibataires. L'indicateur *d'isolement relationnel* a été établi grâce au nombre d'interlocuteurs hebdomadaires en dehors des relations strictement professionnelles ou de service (par exemple, avec un commerçant ou un médecin). De même, les conversations téléphoniques n'entraient pas dans le champ de l'enquête. Par convention, la définition de la pauvreté pécuniaire a été appliquée à la « pauvreté relationnelle », sont ainsi isolées relationnellement les personnes en dessous de la demi médiane des interlocuteurs que les Français rencontrent au cours d'une semaine, soit 4 interlocuteurs. Quant au *sentiment de solitude*, la question suivante a été utilisée : « *En pensant à la journée d'hier, avez-vous eu l'impression d'être : 1/ Seul, 2/ Entouré, 3/ Ni l'un, ni l'autre* ».

L'enquête "Relations de la vie quotidienne et isolement" a été effectuée en mai 1997 auprès de 6 000 ménages représentatifs de la population métropolitaine dans le cadre du dispositif d'Enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie des ménages mené par l'Insee.